Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

L'ettre info n° 22

printemps 2022

Photo © Communes forestières

Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités départementales, régionales, nationales.

Zoom spécial
La RE2020
Pour quoi ?
Pour qui ?

Sommaire p.3

90 Ans
Cofor 74

10 Ans
Cofor 07

UN ENGAGEMENT QUI S'ENRACINE DEPUIS 90 ANS

EN 2022, CÉLÉBRONS VOTRE IMPLICATION ET CELLE DE NOS AÎNÉS POUR NOS FORÊTS.

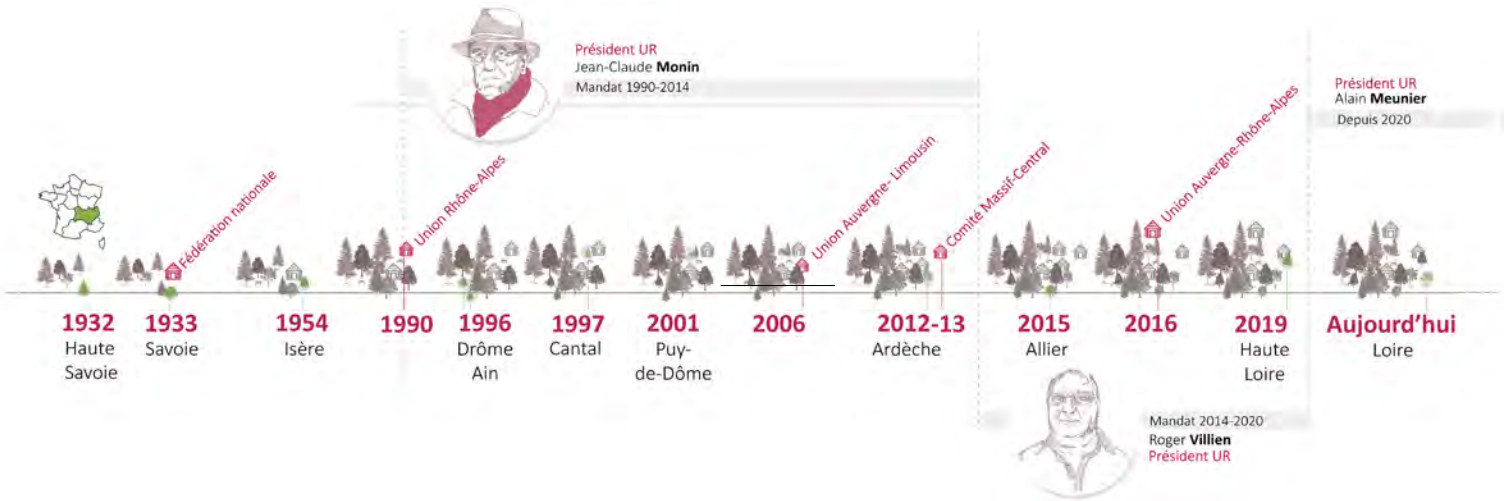

Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

2022

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AVRIL	AVRIL	MAI	JUIN	JUIN	JUIN	JUIN	JUIN	JUILLET	JUILLET	JUILLET
29	30	17	11	24	24	25	27	01	06	08
COFOR 74	COFOR 03	COFOR 07	COFOR 73	COFOR 15	COFOR 38	COFOR 63	COFOR 01	COFOR 26	COFOR 43	UR COFOR AURA

Sommaire

Zoom | RE2020
Pour quoi ? Pour qui ? p.4

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Bois construction | Bilan DETR 2022 ..... p.6

Bois construction | Évènement
Journée éco bâtiment p.6

Bois construction, Montagne | Groupes de Travail *bois construction* et *intermassif* du réseau national des Communes forestières p.7

Montagne | Appel à projet 2022 du FEDER Alpes..... p.8

Foncier | Prix de vente des forêts en AURA p.9

Bois énergie | Des atlas pour estimer la disponibilité de la ressource en bois p.10

Formation | Séminaire national sur la formation..... p.11

Politique | Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur..... p.12

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.14-15

01
Les plans de relance au secours de la plantation
Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur

74
Une nouvelle plateforme de stockage de bois
Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt
Réunion "bois énergie" collective à Magland

73
Retour sur l'assemblée générale
Journée d'échanges ESC-changement climatique
Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville

38
Retour sur l'assemblée générale du 24 juin
Tambour battant pour les formations 2022
CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise
Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques
Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois !

26
Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme
Retour sur la formation bois construction

07
Convention CD07 / Cofor : le bilan 2021 présenté
Eurobois : zoom sur l'étude débouchés innovants du châtaignier
AG des 10 ans des Cofor07
Propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises
Le nouveau dispositif d'aide départemental aux communes fait la part belle au bois local !

15
CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail pour relancer la dynamique

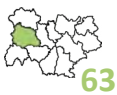

63
Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules
Bilan ventes de bois du 1er semestre
Formation foncier forestier
Nouvelle extention des Modes op' voirie forestière
Nouveaux adhérents

43
Accompagnement de l'association sur le foncier forestier

42
Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

03
Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale

Agenda

Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.

Zoom

La RE2020, pour quoi et pour qui ?

Depuis début 2022, le monde de la construction vit une petite révolution avec l'application de la nouvelle règlementation RE2020. De quoi s'agit-il ? Qui concerne-t-elle ? Quels en sont les impacts ? Cet article va vous permettre d'en comprendre les contours, les enjeux et de mieux en saisir les différents aspects.

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie (soit le secteur le plus consommateur) et près de 25 % des émissions de CO2. Depuis 1974, plusieurs réglementations thermiques successives ont été mises en place pour réduire les consommations des bâtiments. **Dans un objectif renforcé de lutte contre le réchauffement climatique, une nouvelle réglementation a été pensée pour rendre les constructions neuves plus respectueuses de l'environnement.** Elle prend en compte en plus de la performance énergétique, l'**empreinte environnementale du bâtiment.** En 2022, La France passe donc d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale : la RE2020. Plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction, elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

Qui est concerné ?

Tous les porteurs de projets privés ou publiques de constructions neuves et d'extensions

Quelles sont les objectifs de cette règlementation ?

Il y a trois grands enjeux pour cette nouvelle règlementation. Ils sont dans la continuité de la précédente tout en introduisant de nouvelles thématiques. Chaque enjeu se traduit par des indicateurs chiffrés à respecter pour que le bâtiment réponde aux exigences de la RE2020 :

- Diminuer les consommations d'énergie en donnant la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie > Volet ENERGIE
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'impact carbone de la construction des bâtiments ⍰ Volet CARBONE
- Garantir le confort et la fraicheur en cas de forte chaleur pour garantir une adaptation des bâtiments au changement climatique > Volet CONFORT d'ÉTÉ

Quels impacts pour les porteurs de projets ?

Les bâtiments conçus avec la RE2020 seront des bâtiments plus performants : isolation renforcée, ouvertures optimisées, conception bioclimatique mais aussi plus respectueux de l'environnement par les matériaux utilisés.
Cela va se traduire par une augmentation des coûts de construction mais une diminution de coûts de fonctionnement (moins de besoin en chauffage, peu ou pas de besoin de climatisation,). À terme, cela va aussi **favoriser certains systèmes constructifs**, matériaux et produits. Ainsi **la construction bois va être valorisée** car elle permet même de stocker durablement du carbone dans le bâtiment et présente un bilan carbone positif contrairement aux autres matériaux de construction.

Et le bois local a-t-il une carte à jouer ?

Pour le volet carbone, le calcul des émissions liées à la construction d'un bâtiment s'appuie sur des fiches détaillant pour chaque produit mis en œuvre ses émissions de gaz à effet de serre : les fiches FDES. Ces fiches analysent les produits sur tout leur cycle de vie (extraction matières premières, fabrication, transport, mise en œuvre, et fin de vie (destruction, recyclage). La filière bois possède ses fiches nationales et il existe des fiches propres à la certification Bois des Alpes. **Ces dernières démontrent la pertinence et la vertu de l'utilisation d'un bois prélevé et transformé localement (notamment avec la limitation des transports).**

Quelles ont les dates d'application ?

Il est important de noter que la RE2020 ne s'applique qu'aux bâtiments neufs et ne concerne pas les rénovations.

- **1er janvier 2022** pour les logements collectifs et les maisons individuelles,
- **1er juillet 2022** pour les bâtiments de bureaux et d'enseignements,
- **1er janvier 2023** pour les autres bâtiments spécifiques (commerce), les bâtiments provisoires et extensions.

https://www.apave.fr/actualite/re-2020-ce-quil-faut-retenir-de-larrete-sur-les-exigences-environnementales-et
https://www.inc-conso.fr/content/1er-janvier-2022-entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-reglementation-construction-re-2020-pour

Et la rénovation dans tout ça ?

La RE2020 ne s'applique aujourd'hui que pour les constructions neuves. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas s'interroger lors de la rénovation de bâtiments.

Sur la partie Energie, les maitrises d'ouvrage peuvent d'appuyer sur le label BBC rénovation qui proposent des indicateurs et objectifs à atteindre pour limiter les consommations énergétiques.
Sur le volet carbone, il n'existe encore rien mais les porteurs de projet peuvent réaliser des analyses de cycle de vie en s'appuyant sur les fiches FDES et s'appuyer sur celles-ci pour favoriser l'utilisation de matériaux moins émissifs.

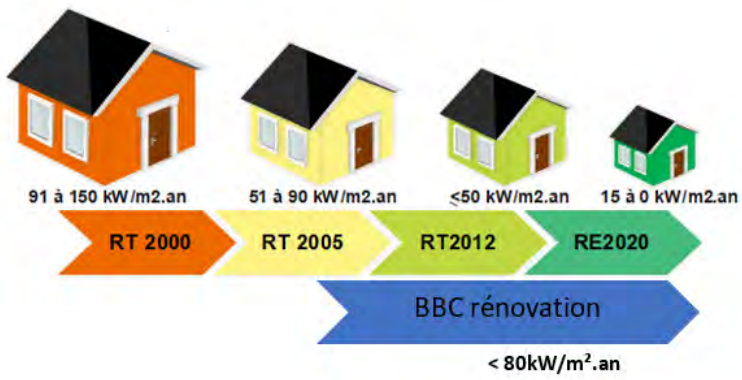

En tant qu'élus, vous allez être concernés par cette réglementation pour vos futurs bâtiments.
Les Communes forestières sont là pour vous former sur les questions de la RE2020 mais aussi sur tous les aspects de la construction en bois et en bois local. N'hésitez pas à faire appel à nous !

Actualités régionales

Bois construction | Bilan DETR 2022

La campagne DETR est terminée pour cette année 2022 sur les départements d'AURA. C'est donc l'occasion de dresser un 1er bilan de cette nouvelle édition. Cette année, **les Communes forestières ont accompagné 27 projets** dans le cadre de la DETR et/ou de la DSIL. Le dispositif DSIL est subventionné depuis peu, **5 projets ont sollicité la DSIL sur la Savoie et la Haute Savoie**. Nous sommes en train de collecter les informations pour connaître les projets lauréats et les montants des bonifications. Vous avez un projet de construction en bois ? Renseignez vous si vous êtes éligibles à la DETR ou la DSIL, car grâce aux certifications Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™*, **vous pourriez obtenir jusqu'à 10% de subvention en plus**.

Bois construction | Évènement : Journée éco bâtiment

Le mardi 14 juin dernier a eu lieu la Journée de l'Eco-Bâtiment à l'Hôtel de Région de Clermont-Ferrand. La première édition à Clermont-Ferrand a été une journée dédiée à la thématique "Concevoir, réhabiliter, financer, gérer son parc de bâtiments...". L'idée était de permettre aux élus de rencontrer un panel d'acteurs clés de la filière éco-bâtiment et découvrir les innovations de la filière via des opérations réussies. C'est dans ce cadre que les Communes forestières sont intervenues avec l'association Bois des territoires du Massif Central et Fibois Aura pour présenter et échanger autour de réalisations en bois certifié BTMC*. Ces exposés ont permis de montrer comment il était possible de s'appuyer sur des ressources locales et biosourcées pour avoir un impact sur l'économie et l'environnement.

Photo : © Jean-Marc Blache, 2020-21, Scierie Montmartin

Bois construction, Montagne| Groupes de Travail bois construction et intermassif du réseau national des Communes forestières

Les 30 et 31 mai 2022, se sont tenus à Albertville (Savoie) les Groupes de Travail Bois Construction et Intermassif du réseau national des Communes Forestières (FNCOFOR), l'occasion de croiser l'avancement des démarches de certification sur le bois local et les actualités des filières forêt bois des massifs des Alpes, des Pyrénées, du Massif Central, des Vosges, et du Jura. Deux journées dédiées aux bois construction.

- **Le 30 mai 2022 – Groupe de Travail Bois Construction**

Cette séance fut l'occasion de présenter les démarches de valorisation de « bois local » en France et les actions de développement en cours pour chacune d'entre elles. Elles sont multiples et ont été développées par des acteurs aux objectifs différents : interprofessions, scieurs, collectivités territoriales et amont forestier. Le dénominateur commun de ces démarches est l'apposition d'une image de marque et d'origine aux produits bois. Les Communes forestières soutiennent ces initiatives qui ont des garanties solides en termes de traçabilité des bois et de gestion durable des forêts notamment les marques de certification (Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central, Bois des Pyrénées et Lignum Corsica) et les AOC (Bois du Jura et Bois de Chartreuse).

Afin de poursuivre les échanges, une visite de la scierie de Savoie Lapierre et Martin localisée à Rognaix et labellisée Bois des Alpes a permis de comprendre le fonctionnement de la traçabilité au sein de la scierie et l'enjeu de cette démarche pour les acteurs locaux.

Photo : © Communes forestières

- **Le 31 mai 2022 – Groupe de Travail Intermassif**

Ce temps d'échange privilégié entre les Elus des Communes forestières des territoires de Montagne a d'abord permis à chacun de rappeler les spécificités forestières des massifs, les modes de gouvernances dans les massifs avec la place des enjeux forêt-filière bois au sein des comités de massifs (existence de Groupe de Travail Foret, Sièges COFOR). Ensuite, les élus ainsi que les techniciens ont pu croiser les projets en cours (comment valoriser les feuillus, susciter des stratégies de débardage par câble, Plan Avenir Montagne de l'ANCT, …) ou encore projeter du futurs actions en lien avec les commissariats de massif pour déboucher sur des actions inter-massif comme avait pu l'être l'étude sur les flux de bois entre les Alpes et le Massif Central. Cette journée aura donc permis de dégager une feuille de route et arrêter une prochaine rencontre début octobre dans le Jura pour finaliser une proposition commune aux commissariats de massif.

Montagne | Appel à projet 2022 du FEDER Alpes "Accroître l'offre certifiée du bois d'oeuvre alpin transformé localement"

Scieurs, lamelistes, charpentiers, constructeurs bois, menuisiers, organismes de la filière forêt bois alpine vous avez des projets qui valorisent le bois issu du massif alpin dans la construction ? Vous pouvez dès à présent répondre à l'appel à projet FEDER-Alpes pour solliciter une subvention ! Retrouvez toutes les informations essentielles de cet appel à projet FEDER Alpes pour préparer vos dossiers de demande d'aide sur :

https://europe.maregionsud.fr/appels-en-cours/les-appels-en-cours-programmation-2021-2027/appels-en-cours-programme-feder-massif-des-alpes-2021-2027/

Attention, date limite de dépôt : 08 juillet 2022 !

La certification Bois des Alpes comme éco-conditionnalité des subventions à la filière bois sur les Alpes :

Pour bénéficier des aides FNADT et FEDER Alpes votre entreprise est invitée à s'inscrire dans la démarche Bois des Alpes.

Pour en savoir plus, découvrez la certification Bois des Alpes : https://www.boisdesalpes.net/index.php

Des subventions attractives ... qui appellent des engagements forts !

Votre entreprise est prête à s'inscrire dans cette démarche de filière structurante ? À s'investir pour proposer une offre de produits bois qualitative ? À défendre les valeurs de traçabilité, de qualité des bois, les savoir-faire alpins, etc. ? **Rejoignez la dynamique des acteurs de la filière forêt bois alpine qui portent la démarche Bois des Alpes !**

Feder Alpes, FNADT, cofinancements départementaux... les aides à l'investissement sur les alpes pour les entreprises certifiées Bois des Alpes sont les plus attractives (jusqu'à 50% d'aide publiques contre 40% par ailleurs ex via les FEADER régionaux).

Ces outils financiers visent à soutenir des projets vertueux, à encourager l'innovation, à récompenser la prise de risque d'entreprises qui s'engagent pour la préservation et la gestion durable des forêts alpines, pour la structuration de la filière bois alpine, pour la transition des territoires par la construction en bois local avec le Bois des Alpes !

Bénéficier d'un financement de la stratégie forestière alpine c'est devenir acteur d'une politique publique de développement de la filière, c'est promouvoir activement le Bois des Alpes, s'approvisionner en bois issus des forêts alpines, sécher et produire des mètres cubes de façon significative, proposer et commercialiser une offre de produits Bois des Alpes de façon ambitieuse.

Foncier | Prix de vente des forêts en AURA

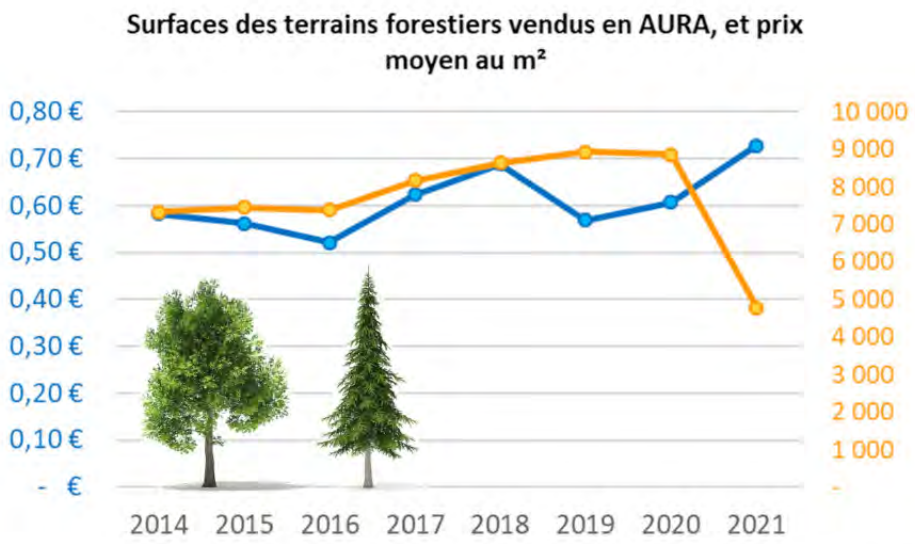

Source : Communes forestières d'après DVF, Cerema - avril 2022

Les chargés de missions des associations de Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes disposent d'un nouvel outil foncier à disposition des adhérents au réseau.

Grâce au retraitement des données de DVF (pour "demande de valeur foncière") pour la période 2014-2021, les Communes forestières peuvent désormais fournir rapidement l'historique des ventes de terrains forestiers. La base de données DVF recense l'ensemble des ventes de biens fonciers dont les informations sont compilées et mises à disposition par les Services de l'Etat, retraitées par le Cerema.

Les données présentées par les Communes forestières comprennent le nombre de ventes, la valeur des biens, la surface de terrain, le prix moyen au m²... **Les informations sont disponibles à l'échelle de la région, d'un département ou d'une commune** et peuvent être comparées aux données relatives à toutes autres mutations de terrains, quelle que soit leur vocation : agricole, à bâtir, naturelle ou artificialisée.

Ces données de valeur foncière ont par ailleurs été intégré à un utilitaire de traitement de données cadastrales développé au cours des dernières années par les Communes forestières. A l'échelle d'une commune ou d'un ensemble de communes (EPCI, PNR, département...), il est possible de connaitre le prix moyen de vente des parcelles déclarées en nature de forêt.

Bois énergie | Des atlas pour estimer la disponibilité de la ressource en bois

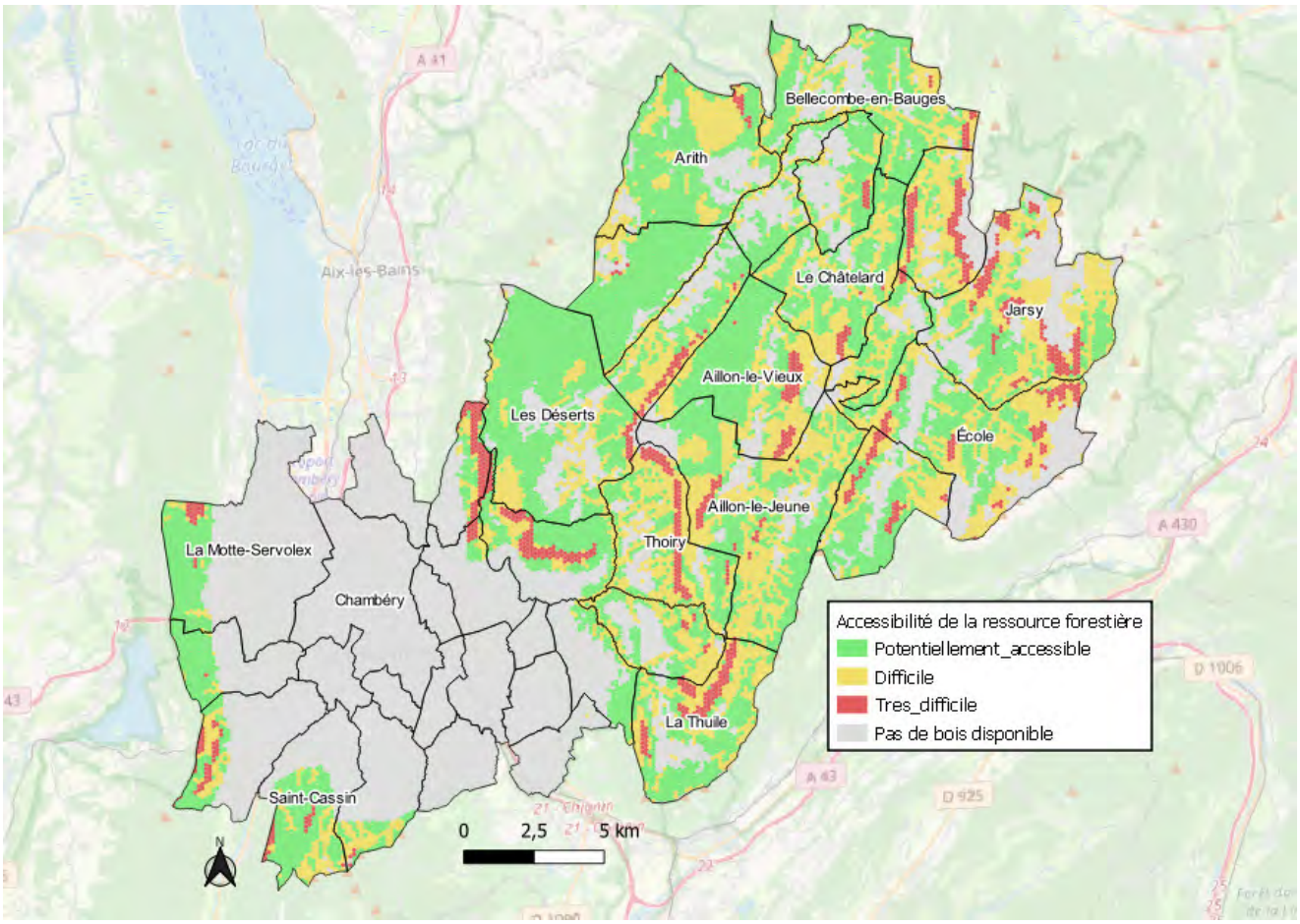

Un nouvel outil, sous la forme d'atlas, est train d'être mis en place. Il regroupera plusieurs cartes contenant **des informations sur la disponibilité et l'usage possible du bois par EPCI**. Il sera aussi accompagné de plusieurs graphiques et de quelques paragraphes pour résumer les chiffres clés de cet EPCI.

La valeur de l'accroissement totale à l'échelle de l'EPCI sera indiquée et en plus figurera l'accroissement disponible. Celui-ci correspond à l'accroissement des forêts pour lesquelles il y a une desserte permettant d'extraire le bois. En plus de cela, l'accès à la ressource sera classé de facile à très difficile selon plusieurs éléments que sont la pente, le passage d'un cours d'eau ou encore un enjeu écologique fort (arrêté de protection biotope, réserve naturelle régionale ou nationale).

À partir de ces valeurs d'accroissement et en fonction du type d'essence, **on peut estimer les parts de bois d'œuvre ou de bois-énergie qui peuvent être prélevées**. Cela nous permettra d'**évaluer le potentiel de production de bois énergie qui peut être produit par un EPCI**.

Ce chiffre sera mis en relation avec la consommation annuelle et la production actuelle d'énergie par un EPCI. **Grâce à cet outil un EPCI pourra savoir s'il est en mesure d'être autonome en énergie thermique à partir de son propre bois.**

Formation |Des atlas pour estimer la disponibilité de la ressource en bois

Le groupe formation de la Fédération nationale des Communes forestières s'est réuni pour un séminaire les 1er et 2 Juin 2022. L'objectif principal de ce séminaire était d'élaborer la mise en oeuvre pratique de la partie "élu.e" de la feuille de route du *comité national formation*.

Photo : © Communes forestières

La feuille de route 2022-2026 a été proposée par le comité national formation et est composée de 2 parties : la partie formation des élus et la partie formation des administrateurs et des permanents.

Le comité national formation considère que le maintien/ le développement de la formation des élus est une priorité et a défini dans ce sens deux objectifs principaux :

- **Acculturer les élus à la forêt et aux politiques forestières territoriales :**

Perpétrer la formation des élus dans tous les domaines portés par la Fédération.

Communiquer les valeurs des Communes forestières qui permettent aux élus de garder le cap face aux interlocuteurs.

Proposer une offre de formation pour les élus qui ne sont pas dans des régions où il y a une Union Régionale.

Faire connaître les outils ressources tels que l'application l'élu forestier qui permet aux élus d'acquérir les notions fondamentales concernant la forêt et le bois.

- **Explorer toutes les pistes de financement pour maintenir/développer la formation des élus :**

Il est nécessaire d'agir pour le maintien des financements FEADER et Région dans le domaine de la formation des élus. En effet, la formation permet aux élus de mieux maitriser le sujet de la filière forêt/bois et donc leur permet un meilleur outillage dans la prise de décisions.

La formation des élus est indispensable à l'animation du réseau et est un véritable support pour permettre aux administrateurs de rentrer en contact avec les adhérents tout en permettant le développement des compétences des élus dans la filière forêt/bois. Les formations dispensées par les communes forestières doivent se professionaliser tout en prenant en compte que le public d'élu est un public particulier et généraliste.

Politique | Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Cofor de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Photo : © Communes forestières

Le développement des énergies renouvelables occupe une place importante dans la stratégie du président réélu. Ainsi l'Etat encourage le développement des énergies renouvelables pour limiter le recours aux énergies fossiles. La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de doubler la puissance installée pour l'éolien terrestre entre 2018 et 2028 et le SRADDET-AURA fixe un objectif de +54% d'ici 2050 en mettant l'accent plutôt sur la méthanisation, le bois et l'énergie solaire. Des mesures d'allègement des conditions préalables et du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ont été actées et le débat au sujet de la mise en œuvre de ce plan est déjà sérieusement engagé. Afin de ne pas opposer les stratégies et favoriser des échanges constructifs, les COFOR AURA s'intéressent aux travaux des Unions Régionales des Associations des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, Occitanie et de Provence Alpes Côte d'Azur qui ont préparé des éléments de cadrage pour conseiller les communes et construire un avis sur les projets qui pourra être décliné au cas par cas. Le conseil d'administration de l'Union Régionale des Associations des Communes forestières AURA à décidé d'enclencher la même réflexion. La question a également été à l'ODJ d'un des derniers bureaux de la Fédération nationale.

Il faut savoir que les communes sont de plus en plus démarchées par des porteurs de projets éoliens et/ou photovoltaïques et certaines y voient souvent l'opportunité de financer des projets locaux à partir des revenus locatifs que ces projets génèrent. Dans un contexte de réduction drastique des dotations territoriales et de baisse des revenus forestiers il est bien souvent nécessaire de se poser la question. En effet, les communes forestières dépendent des recettes forestières pour équilibrer leur budget et améliorer leur capacité de réinvestissement. Ainsi le développement d'un parc éolien en forêt peut être une alternative concrète pour les communes qui souhaitent s'assurer des revenus pérennes pour financer le renouvellement de leur forêt en temps de crise ou leur politique énergétique notamment. Rappelons que la gestion durable des forêts suppose un regain d'investissement forestier et sylvicole, notamment pour l'adaptation au changement climatique, qui appelle à des moyens d'investissement conséquents.

Les associations départementales des COFOR sont membres des CDPENAF où elles disposent d'une voix délibérative, par ce biais elles sont tout à fait légitimes à émettre un avis sur ces projets d'infrastructure qui sont à l'ordre du jour. C'est dans cet esprit d'accompagnement et de pédagogie que les élus de PACA et de BFC et Occitanie ont édictés quelques principes à destination de leurs adhérents :

La place des projets éoliens et PV devront avoir lieu avant tout sur les surfaces déjà artificialisées et anthropisées. L'identification des terrains propices à de telles installations devra être envisagée et planifiée à l'échelle territoriale, notamment dans les SCOT, afin que ces projets soient conformes aux orientations politiques du territoires lorsqu'elles existent. Les solutions légères, impactant faiblement le milieu et étant facilement réversible devront être privilégiées. Les recettes générées par la production d'électricité devront contribuer au financement des politiques de maîtrise de l'énergie et d'investissement forestier, à savoir : la gestion forestière afin d'améliorer la qualité des peuplements contigus ; la réhabilitation thermique des bâtiments en vue d'une maitrise énergétique, en faisant appel préférentiellement à du bois local dans la structure et les modes de chauffage. Les projets situés en zones forestières devront, pour se faire, être prioritairement situés sur des terrains communaux, déjà aménagés, afin de garantir ce réinvestissement par les collectivités porteuses de politiques d'intérêt général. Enfin, la bonne insertion paysagère du projet dans son environnement proche et éloigné devra être justifiée.

En priorisant les lieux susceptibles d'être aménagés, en cherchant à orienter les bénéfices en faveur de projets d'intérêt général et en replaçant la démarche dans une réflexion territoriale globale, les éléments de doctrine de nos voisins ont pour objectif de dépassionner des débats et d'accompagner la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses à l'heure du regain d'intérêt de la société civile pour les politiques de souveraineté énergétique.

Les publications de la Fédération

Documents disponibles en ligne et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement **au site de la Fédération.**

Téléchargez l'application « Guide de l'élu forestier »

Une aide de 10 millions d'euros votée mais toujours pas mise en oeuvre

En 2018, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) avait alerté le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale de l'administration (IGA) de crises budgétaires importantes liées aux sécheresses répétées et à la propagation des scolytes. Le budget de fonctionnement de certaines communes était même parfois clairement impacté.

Les Rencontres nationales des territoires forestiers 2022

Réservez vos dates : Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre 2022 pour les RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS - Élus, forêt-bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ?

Une mission d'accompagnement pour l'Algérie

Dans le cadre d'un jumelage de l'Algérie avec l'Union européenne, la France assure depuis un peu plus de deux ans, avec la Suède et l'Italie, une mission d'accompagnement et d'appui technique envers la Direction Générale des Forêts (DGF) d'Algérie.

Campagne nationale de prévention et de sensibilisation contre les feux de forêt et de végétation

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lancent la 5e édition de la campagne de sensibilisation et de prévention du risque d'incendie « Prévention des feux de forêt et de végétation ».

Les avancées de la contractualisation

Les Communes forestières ont renforcé leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'Etat et des partenaires de la filière lors de la signature de l'Accord chêne et des Assises de la forêt et du bois.

Le Portail des Collectivités : Un nouveau service en ligne pour les élus

Les élus des Communes forestières et l'ONF doivent échanger régulièrement pour mettre en oeuvre une gestion durable de leurs forêts. Les associations départementales et les Unions Régionales des Communes forestières forment et accompagnent au quotidien les élus sur ces thématiques.

Actualités départementales

01

Les plans de relance au secours de la plantation

Lire la suite

Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur

Lire la suite

Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Cofor de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Lire la suite

74

Une nouvelle plateforme de stockage de bois

Lire la suite

Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt

Lire la suite

Magland, réseau de chaleur renouvelable

Lire la suite

73

Retour sur l'assemblée générale

Lire la suite

Retour sur la journée d'échanges sur le renouvellement des forêts de montagnes en situation de déséquilibre sylvo-cynégétique dans le contexte de changements climatiques

Lire la suite

Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville

Lire la suite

38

Retour sur l'Assemblée générale

Lire la suite

Tambour battant pour les formations 2022

Lire la suite

CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise

Lire la suite

Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques

Lire la suite

Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois !

Lire la suite

26

Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme

Lire la suite

Retour sur la formation bois construction

Lire la suite

07

Convention départementale Conseil Départemental / Communes forestières : le bilan 2021 de nos actions a été présenté aux services départementaux

Lire la suite

En direct du salon Eurbois: les Communes forestières présentent leur étude sur les débouchés innovants du châtaignier

Lire la suite

AG des 10 ans des Cofor07

Lire la suite

La propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises : un défi pour les élus forestiers

Lire la suite

Le nouveau dispositif d'aide départemental aux communes fait la part belle au bois local !

Lire la suite

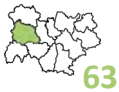

63

Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules

Lire la suite

Bilan ventes de bois du 1er semestre

Lire la suite

Formation foncier forestier

Lire la suite

Nouvelle extention des Modes op' voirie forestière

Lire la suite

Nouveaux adhérents

Lire la suite

15

CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail pour relancer la dynamique

Lire la suite

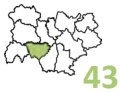

43

Accompagnement de l'association sur le foncier forestier

Lire la suite

42

Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

Lire la suite

03

Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale

Lire la suite

Nous contacter

Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Alain **Meunier** - *Président*
Jessica **Masson** - *Directrice*
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org

Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet

Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Patrick **Chaize** - *Président*
Bastien **Brunet** - *Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain*
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org

Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74 150 RUMILLY

Loic **Hervé** - *Président*
Amaury **Bain** - *Chargée de mission de la Haute-Savoie*
06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org

Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Georges **Communal** - *Président*
Lucile **Buisson** - *Chargée de mission de la Savoie*
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org

Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Guy **Charron** - *Président*
Valentin **Berlioux** - *Chargé de mission de l'Isère*
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org

Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Alain **Féougier** - *Président*
Mathieu **Soares**- *Chargé de mission de l'Ardèche*
06 08 01 06 74 |mathieu.soares@communesforestieres.org

Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Eric **Belvaux** - *Président*
Florian **Maliszewski** - *Responsable régional formation et chargé de mission Drôme* 06 46 41 45 18 | florian.maliszewski@communesforestieres.org

---

Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Loire | Allier | Cantal
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Dominique **Jarlier** - *Président*
Guillaume **David** - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
06 10 78 76 55 |guillaume.david@communesforestieres.org

Jacques **Terracol** - *Président des Communes forestières de l'Allier*
Mélanie **Decherf** - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org

Michel **Clémensat** - *Président des Communes forestières de Haute-Loire*
Jean-Marc **Boudou** - *Président des Communes forestières du Cantal*
Jérémie **Trubert** - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire*
06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org